



23 SEP. 1985

1626

Mme Yvonne ENLER, Collaboratrice diplomatique, Direction des  
 organisations internationales au Département fédéral des  
 affaires étrangères

Objet

Ministre Heinrich REIMANN, Vice-directeur de la Direction du  
 droit international public au Département fédéral des affaires

Délégation suisse à la 23ème session de la Conférence  
 générale de l'UNESCO - Sofia, 8 octobre - 12 novembre 1985

Monsieur Rudolf WEIERSMUELLER, Ambassade de Suisse, Bonn

M. André VIPIAN, Secrétaire général du Conseil suisse de la  
 science au Département fédéral de l'intérieur

Vu la proposition du DFAE du 2 septembre 1985

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

M. Dominik LANGENBACHER, Collaborateur diplomatique, Direction  
 de la coopération au développement et de l'aide humanitaire au  
 Département fédéral des affaires étrangères

d é c i d é

1. La délégation suisse à la 23ème session ordinaire de la  
 Conférence générale, qui aura lieu à Sofia du 8 octobre  
 au 12 novembre 1985, est composée de la manière suivante:

Chef de la délégation

Ambassadeur Franz MUHEIM, Directeur de la Direction des  
 organisations internationales du Département fédéral des  
 affaires étrangères

Suppléant du Chef de la délégation

Ambassadeur Charles HUMMEL, Délégué permanent de la Suisse  
 auprès de l'UNESCO, Paris

Délégués

M. Frédéric DUBOIS, Directeur de l'Office fédéral de la  
 culture du Département fédéral de l'intérieur

M. Edgar TRIPET, Président de la Commission nationale suisse  
 pour l'UNESCO, Directeur du Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds

office respectif. L'indemnité journalière et les frais de  
 voyage des délégués ou experts qui n'ont pas de rapports de  
 service avec la Confédération sont à la charge de l'article  
 budgétaire 103.201.04, 'Délégations désignées par le Conseil  
 fédéral'.



M. Erich PIRCHER, Collaborateur diplomatique, Direction du droit international public au Département fédéral des affaires étrangères

Mme Yvana ENZLER, Collaboratrice diplomatique, Direction des organisations internationales au Département fédéral des affaires étrangères

### Experts

Ministre Heinrich REIMANN, Vice-directeur de la Direction du droit international public au Département fédéral des affaires étrangères

Ministre Rudolf WEIERSMUELLER, Ambassade de Suisse, Bonn

M. André VIFIAN, Secrétaire général du Conseil suisse de la science au Département fédéral de l'intérieur

Mme Anne BAUTY, Délégué permanent adjoint de la Suisse auprès de l'UNESCO, Paris

M. Dominik LANGENBACHER, Collaborateur diplomatique, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire au Département fédéral des affaires étrangères

2. En cas de besoin, le Chef de la délégation pourra faire appel à des experts dans des domaines spécifiques s'il devait juger leur présence indispensable.

3. Les membres de la délégation recevront pendant toute la durée de la Conférence une indemnité journalière de sFr. 150.--. En tant que Chef de la délégation, l'Ambassadeur Franz Muheim a droit à une indemnité additionnelle de sFr. 15.-- par jour pour les dépenses complémentaires justifiées. Mlle Marzia Lamperti, chargée des travaux de secrétariat au sein de la délégation, touchera également durant toute la durée de la Conférence une indemnité journalière de sFr. 150.--. Les indemnités des délégués ou experts ayant un rapport de service avec la Confédération seront prises en charge par leur office respectif. L'indemnité journalière et les frais de voyage des délégués ou experts qui n'ont pas de rapports de service avec la Confédération sont à la charge de l'article budgétaire 103.201.04, 'Délégations désignées par le Conseil fédéral'.

EVED

EK

EK

Fin Del

4. La délégation disposera d'un crédit de sFr. 2'000.-- au titre de frais de représentation, qui sera imputé au compte 201.321.01, 'Frais d'administration'.

Berne, le 2 septembre 1985

Pour extrait conforme  
Le Secrétaire

Conférence générale de l'UNESCO -  
8 octobre - 12 novembre 1985

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	6	-
	X	EDI	3	-
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	6	-
		EVD		
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.734.21 (23ème)

Berne, le 2 septembre 1985

Distribuée

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la 23ème session  
de la Conférence générale de l'UNESCO -  
Sofia, 8 octobre - 12 novembre 1985

I.

La 23ème session de la Conférence générale de l'UNESCO débutera à Sofia (Bulgarie) le 8 octobre et se terminera le 12 novembre 1985.

Sa tâche principale sera d'adopter le projet de programme et de budget pour 1986-1987 (document désigné sous la cote 23C/5). Ce document a été établi par le Secrétariat de l'UNESCO sur la base du plan à moyen terme 1984-1989 adopté par la Conférence générale de l'UNESCO au cours de sa 4ème session extraordinaire en automne 1982.

Le plan à moyen terme, qui couvre une période de six ans, constitue le cadre général de l'activité de l'Organisation; les trois programmes et budgets biennaux qui en sont issus contiennent quant à eux les plans de travail et les prévisions budgétaires correspondantes.

Le projet de programme et budget 1986-1987 est structuré en 14 grands programmes couvrant les divers domaines d'activité de

l'Organisation; les grands programmes sont eux-mêmes divisés en programmes et sous-programmes.

Trois grands programmes sont consacrés respectivement à l'éducation et aux sciences, et un grand programme à chacun des domaines suivants: culture, information et communication. Cinq grands programmes ont une portée intersectorielle: le premier est consacré à la réflexion sur les problèmes mondiaux, le second au développement, le troisième à l'élimination des préjugés, de l'intolérance, du racisme et de l'apartheid, le quatrième à la paix, compréhension internationale, droits de l'homme et droits des peuples; le cinquième enfin, intitulé "La condition des femmes", constitue une récapitulation de toutes les activités, qui dans l'ensemble du 23C/5, sont expressément consacrées aux femmes.

## II.

L'on sait d'ores et déjà que la Conférence générale sera difficile et ce, en raison d'une double série de facteurs. Les facteurs externes, d'abord. Le climat international est relativement peu propice à la négociation: les tensions politiques nord-sud et est-ouest, qui se répercutent au sein de l'UNESCO où elles trouvent une caisse de résonance particulièrement sensible, ne manqueront pas de donner le ton au débat.

Les facteurs internes, ensuite. Ce que l'on a désormais coutume d'appeler la crise de l'UNESCO a pris depuis la dernière Conférence générale une ampleur particulière. Les Etats-Unis ont quitté l'UNESCO fin 1984 et, c'est à la fin de l'année en cours que la Grande-Bretagne, qui a déposé un préavis de retrait, décidera, notamment à la lumière des résultats atteints par la Conférence générale, si elle se retirera ou non de l'Organisation. Le fait que les Etats-Unis (qui seront néanmoins présents en tant qu'observateurs) ne soient plus membres de l'UNESCO, affaiblira par ailleurs considérablement la position des pays occidentaux au cours des négociations à Sofia.

Le déroulement de la Conférence générale de Sofia revêtira également une importance cruciale pour la Suisse. L'évolution de la situation à l'UNESCO influera, qu'on le veuille ou non, sur le vote relatif à l'adhésion de notre pays à l'ONU.

### III.

Les débats de la Conférence générale porteront plus particulièrement sur le contenu du programme et budget 1986-1987 (23C/5) et, sans qu'il y ait de point spécifique à l'ordre du jour sur ce sujet, sur les réformes entreprises pour assainir la situation à l'UNESCO.

En ce qui concerne le document 23C/5, quelques progrès ont été enregistrés quant à sa présentation et son contenu. Un certain nombre de demandes occidentales ont été prises en compte par le Secrétariat lors de son élaboration. Les différentes activités de programme ont été davantage concentrées et les programmes ont été généralement améliorés dans leur formulation; le nombre d'études a diminué et l'accent a été mis plus que par le passé sur les activités concrètes et moins sur les concepts que les Occidentaux considèrent comme inacceptables.

Ceci dit, quelques parties du 23C/5 continuent à nous poser de sérieux problèmes, en l'occurrence le grand programme XIII "Paix, compréhension internationale, droits de l'homme et droits des peuples". Le Conseil exécutif chargé de formuler des recommandations sur le 23C/5 à l'intention de la Conférence générale, n'a pu atteindre un consensus sur le contenu du grand programme XIII. Les discussions là-dessus seront dès lors âpres et difficiles. On prête par ailleurs à la délégation soviétique l'intention de rouvrir le débat sur le grand programme III ("La communication au service des hommes") dont la formulation, trop proche des conceptions occidentales, ne leur convient pas. Là aussi, l'on s'attend à des difficultés.

En ce qui concerne les réformes, un certain nombre de mesures ont été définies et adoptées par le Conseil exécutif au cours

des années 1984 et 1985. Le Directeur général a de son côté pris l'initiative d'introduire des réformes dans ceux des domaines qui relèvent de sa compétence et notamment au niveau de la gestion. Les progrès enregistrés sont cependant encore insuffisants et la Conférence générale sera vraisemblablement appelée à discuter de la poursuite et de l'approfondissement du processus de réformes.

#### IV.

Le projet de programme et budget (23C/5) a fait l'objet, comme de coutume, d'une vaste consultation au sein des instances compétentes de l'Administration fédérale et auprès des institutions et des personnes habituellement consultées pour les questions relatives à l'UNESCO, en particulier les membres de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO. L'ensemble des positions et commentaires recueillis à cette occasion par la Direction des organisations internationales contribuera à l'élaboration des prises de position de la délégation suisse qui se conformera par ailleurs aux lignes de politique générale définies par le Conseil fédéral.

La délégation suisse s'efforcera de contribuer activement et de manière constructive aux travaux de la Conférence générale répondant par-là à la politique définie par le Conseil fédéral au sujet de la position de la Suisse à l'égard de l'UNESCO lorsqu'il a déclaré, en réponse à une interpellation parlementaire, que notre pays contribuerait, de l'intérieur de l'Organisation, aux efforts entrepris pour définir et mettre en oeuvre les réformes indispensables au sein de l'UNESCO. La Suisse tentera également d'obtenir un siège au sein du Groupe de rédaction et de négociation, qui sera chargé de trouver des solutions de compromis au sujet des projets de résolutions qui n'auront pu faire l'objet, en plénière ou en commission, d'un accord entre les Etats membres.

Les interventions des délégués suisses dans le cadre des travaux des commissions proposeront des solutions alternatives là où les

conceptions et activités exposées dans le projet de programme ne correspondent pas à nos vues. Les délégués suisses s'emploieront en outre à apporter une contribution substantielle à la formulation des programmes de coopération dans les domaines de compétence de l'Organisation.

En général, la délégation suisse se prononcera en faveur d'une limitation de l'action de l'UNESCO sur les problèmes ressortant de sa compétence exclusive et sur les activités qui ont prouvé leur utilité et qui tiennent compte des besoins les plus urgents de la communauté internationale.

Dans le domaine de l'éducation, la délégation suisse plaidera en particulier pour une plus grande concentration et une meilleure articulation du programme. En matière de communication, notre délégation veillera à ce que aucune disposition qui pourrait mettre en danger la liberté de presse et d'expression ne figure dans le programme. De même, dans le domaine des droits de l'homme nous ferons valoir nos conceptions en faveur des droits de l'homme individuels. La Suisse continuera par ailleurs à insister afin que l'UNESCO ne devienne pas un forum de désarmement. Dans le domaine du développement, la délégation veillera à ce que l'Organisation se concentre en priorité sur les actions concrètes en faveur des pays du tiers monde et non sur les études et les recherches dont l'apport pour le développement est jugé peu utile. Nous insisterons par ailleurs sur l'utilité des échanges d'expériences entre pays en développement, échanges qui fournissent, à nos yeux, un apport essentiel à la coopération entre ces pays eux-mêmes et qui stimulent également les efforts engagés dans les pays industrialisés en vue d'élaborer des programmes de coopération répondant véritablement aux besoins des pays partenaires.

#### V.

L'examen des quelque 90 points à l'ordre du jour de la Conférence se répartira entre la séance plénière, cinq commissions de



programme, la Commission administrative et plusieurs Comités et groupes de travail. La délégation suisse sera engagée dans tous ces organes et pendant environ quatre semaines, plusieurs de ces organes siégeront simultanément ce qui implique la présence de plusieurs personnes pour couvrir l'ensemble des travaux. A cela s'ajoute que l'UNESCO exerce son activité dans des domaines très différents - éducation, sciences, culture, communication, droits de l'homme notamment - et que la délégation doit par conséquent comprendre un expert pour chacun de ces domaines spécifiques.

Nous vous proposons de confier la direction de la délégation à l'Ambassadeur Franz Muheim, Chef de la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères.

La suppléance du Chef de la délégation serait exercée par l'Ambassadeur Charles Hummel, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO.

La délégation comprendrait en outre les quatre délégués prévus par le Règlement intérieur de la Conférence générale et des experts. Cette appellation différente n'implique cependant aucune différence quant au statut des uns et des autres.

La présence à Sofia des délégués et experts se limiterait en tout état de cause à la durée des travaux des commissions qui examinent les programmes qui ressortissent à leur domaine de compétence respectif.

Les délégués seraient:

M. Frédéric Dubois, Directeur de l'Office fédéral des affaires culturelles du Département fédéral de l'intérieur, suivrait les travaux de la Commission IV qui traitera des questions relatives à la culture (une semaine).

M. Edgar Tripet, Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO et Directeur du Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds, siégerait dans la Commission II, chargée de l'examen

des trois grands programmes relatifs à l'éducation (deux semaines).

La Suisse occupera également un siège au sein du Comité juridique. Un expert juridique devrait par conséquent être inclus dans la délégation d'autant plus que la Conférence sera appelée à adopter quatre nouveaux instruments normatifs. Nous vous proposons dès lors de nommer M. Erich Pircher, Collaborateur diplomatique à la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères.

La délégation serait, en outre, complétée par Mme Yvana Enzler, Collaboratrice diplomatique chargée du dossier de l'UNESCO au Département fédéral des affaires étrangères qui assumera également le Secrétariat de la délégation et les relations avec la presse.

Les experts suivants complèteraient la délégation:

Le Ministre Heinrich Reimann, Vice-directeur de la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères, suivrait au sein de la Commission V les questions relatives aux droits de l'homme (une semaine); l'examen de ces questions constituera sans aucun doute l'un des points les plus difficiles de la Conférence générale. L'expérience du Ministre Reimann, qui a déjà participé à plusieurs reprises à ces débats de l'UNESCO, représente un atout très important pour la délégation de notre pays. Le cas échéant, il sera également à la disposition du Chef de la délégation pour siéger en tant que suppléant au sein du Groupe de rédaction et de négociation pour autant que la Suisse y obtienne un siège.

Le Ministre Rudolf Weiersmüller, Premier collaborateur à l'Ambassade de Suisse à Bonn et membre de la Commission d'experts pour une conception globale des media, suivrait les travaux de la Commission IV sur la communication (une semaine).

M. André Vifian, Secrétaire général du Conseil suisse de la science, suivrait les travaux de la Commission III qui discutera des trois grands programmes scientifiques (une semaine et demie).

Mme Anne Bauty, Délégué permanent adjoint auprès de l'UNESCO, suivrait en particulier les questions administratives et budgétaires.

M. Dominik Langenbacher, Collaborateur diplomatique à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères serait compétent pour le grand programme VIII, "Principes, méthodes et stratégies de l'action pour le développement", pour les questions touchant au programme international pour le développement de la communication (PIDC) et, en général, pour tous les aspects du programme de l'UNESCO qui traitent de développement (environ quatre semaines).

Ainsi, seuls l'Ambassadeur Hummel, M. Pircher et Mmes Enzler et Bauty resteraient à Sofia pendant toute la durée de la Conférence générale.

Dans le cas peu vraisemblable où le besoin s'en ferait sentir, le Chef de la délégation pourrait en outre faire appel à d'autres experts s'il devait juger leur présence indispensable.

La délégation disposera d'un crédit de 2'000.- francs au titre de frais de représentation qui sera imputé au compte 201.321.01 'Frais d'administration'.

Les offices compétents des Départements fédéraux de l'intérieur et des finances ont été consultés et ont donné leur assentiment à cette proposition.

DEPARTEMENT FEDERAL  
DES AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Annexe:

Projet de décision

Pour co-rapport:

- DFI
- DFF

Extrait du procès-verbal:

- DFAE 6 ex. pour exécution
- DFI 3 ex. p.i.
- DFF 7 ex. p.i.
- Délégation des finances 5 ex. p.i.
- Contrôle des finances 2 ex. p.i.
- Chancellerie fédérale pour établissement des pouvoirs

En la proposition du DFAE du 7 septembre 1985  
 et les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

La délégation suisse à la 23ème session ordinaire de la Conférence générale, qui aura lieu à Sofia du 8 octobre au 12 novembre 1985, est composée de la manière suivante:

Chef de la délégation

Ambassadeur Franz NUHREN, Directeur de la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

Supplément du Chef de la délégation

Ambassadeur Charles HUMMEL, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO, Paris

Délégués

M. Frédéric DUBOIS, Directeur de l'Office fédéral de la culture du Département fédéral de l'intérieur

M. Edgar TRIPET, Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Directeur du Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds

Délégation suisse à la 23ème session de la Conférence  
générale de l'UNESCO - Sofia, 8 octobre - 12 novembre 1985

Vu la proposition du DFAE du 2 septembre 1985

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

1. La délégation suisse à la 23ème session ordinaire de la Conférence générale, qui aura lieu à Sofia du 8 octobre au 12 novembre 1985, est composée de la manière suivante:

Chef de la délégation

Ambassadeur Franz MUHEIM, Directeur de la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

Suppléant du Chef de la délégation

Ambassadeur Charles HUMMEL, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO, Paris

Délégués

M. Frédéric DUBOIS, Directeur de l'Office fédéral de la culture du Département fédéral de l'intérieur

M. Edgar TRIPET, Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Directeur du Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds

M. Erich PIRCHER, Collaborateur diplomatique, Direction du droit international public au Département fédéral des affaires étrangères

Mme Yvana ENZLER, Collaboratrice diplomatique, Direction des organisations internationales au Département fédéral des affaires étrangères

### Experts

Ministre Heinrich REIMANN, Vice-directeur de la Direction du droit international public au Département fédéral des affaires étrangères

Ministre Rudolf WEIERSMUELLER, Ambassade de Suisse, Bonn

M. André VIFIAN, Secrétaire général du Conseil suisse de la science au Département fédéral de l'intérieur

Mme Anne BAUTY, Délégué permanent adjoint de la Suisse auprès de l'UNESCO, Paris

M. Dominik LANGENBACHER, Collaborateur diplomatique, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire au Département fédéral des affaires étrangères

2. En cas de besoin, le Chef de la délégation pourra faire appel à des experts dans des domaines spécifiques s'il devait juger leur présence indispensable.
3. Les membres de la délégation recevront pendant toute la durée de la Conférence une indemnité journalière de sFr. 150.--. En tant que Chef de la délégation, l'Ambassadeur Franz Muheim a droit à une indemnité additionnelle de sFr. 15.-- par jour pour les dépenses complémentaires justifiées. Mlle Marzia Lamperti, chargée des travaux de secrétariat au sein de la délégation, touchera également durant toute la durée de la Conférence une indemnité journalière de sFr. 150.--. Les indemnités des délégués ou experts ayant un rapport de service avec la Confédération seront prises en charge par leur office respectif. L'indemnité journalière et les frais de voyage des délégués ou experts qui n'ont pas de rapports de service avec la Confédération sont à la charge de l'article budgétaire 103.201.04, 'Délégations désignées par le Conseil fédéral'.

4. La délégation disposera d'un crédit de sFr. 2'000.-- au titre de frais de représentation, qui sera imputé au compte 201.321.01, 'Frais d'administration'.

Objet écrite

Interpellation Loretan du  
Initiative de défense stra  
Incidents en Suisse

Pour extrait conforme  
Le Secrétaire

En la proposition du DFAS du 19 septembre 1985  
Et la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

La réponse à l'interpellation Loretan est approuvée.

Pour extrait conforme  
Le Secrétaire



Au Conseil national

Dep.	Vox.	Abst.
UDC	22	-
SP	5	-
PS	5	-
PLD	5	-
FDJ	3	-
FDL	5	-
DDP		
FP	5	5
SPK		
FDL		